

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

HORS-SÉRIE

Actes du colloque international

**ÉMERGENCE
ET RECONNAISSANCE**



Volume I - Bouaké, les 03, 04 et 05 Août 2017 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : *administration@perspectivesphilosophiques.net*

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Dr. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Dr. N'Dri Marcel KOUASSI, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Abou SANGARÉ, Maître de Conférences
Dr Donissongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

Allocution du Président du Comité d'Organisation	1
Allocution du Directeur du Département de Philosophie.....	3
Allocution du Président de l'Université.....	7
Allocution du représentant du parrain.....	11
Avant-propos : Argumentaire.....	13
PLÉNIÈRES.....	15
De quoi émerger ? Une phénoménologie de l'interrogation	
Issiaka-P. Latoundji LALÉYË.....	16
L'émergence : expression du mouvement de la substance libérée en concept	
Augustin Kouadio DIBI.....	37
Cheikh Anta Diop entre nihilisme et reconnaissance ou de la condition de l'émergence globale	
Thiémélé L. Ramsès BOA.....	42
ATELIERS.....	50
SOUS-THÈME I : ÉTHIQUE, ONTOLOGIE ET ALTÉRITÉ.....	51
La crise des migrants ou l'épreuve de la reconnaissance : diagnostic d'une figure immergente de l'hospitalité	
Abou SANGARÉ.....	52
Da-sein comme chemin de l'émergence : du conformisme à l'excellence	
Alexis Koffi KOFFI.....	67
Du penser nietzschéen de l'économie de la connaissance comme socle de l'émergence africaine	
Baba DAGNOGO.....	80
SOUS-THÈME II : CULTURE ET DÉVELOPPEMENT.....	98
Justement l'émergence des états informels d'Afrique	
Assouman BAMBA.....	99
La conscience et la reconnaissance de la complexité comme conditions d'émergence en contexte d'épistémologie postcritique	
Auguste NSONSISSA.....	118
L'éducation chez Platon, socle d'émergence et de reconnaissance anthropocentrées	
Donissongui SORO.....	137
Langues nationales et émergence de l'Afrique noire chez cheikh Anta Diop	
Issaka SAWADOGO.....	155
L'émergence langagière par le français ivoirien, un gage de réconciliation	
Joachim KEI.....	170

SOUS-THÈME III : UTOPIE ET GOUVERNANCE.....	183
La question de l'émergence de l'Afrique dans le roman africain : de l'effet de mode à l'utopie de la reconnaissance identitaire	
David Sézito MAHO.....	184
L'émergence des pays africains entre doute et espoir	
Décaïrd Koffi KOUADIO.....	203
Regards de R. Aron et P. Hassner sur la politique de puissance et l'instabilité	
Nassirou Ounfana IDI.....	218
SOUS-THÈME IV : TECHNOSCIENCE ET PROGRÈS.....	236
Émergence des états postcoloniaux d'Afrique : contre ou par-delà la rationalité technoscientifique ?	
Kouamé YAO.....	237
Le projet cartésien d'une philosophie pratique et le défi de l'émergence en Afrique	
Mahamoudou KONATÉ.....	251
Émergence de la philosophie pratique et reconnaissance chez Descartes : une contribution à l'émergence de l'Afrique	
Marcel Silvère Blé KOUAHO.....	270
Émergence et reconnaissance : lecture bachelardienne du développement par enveloppement	
Stevens Gbaley Bernaud BROU.....	283
SOUS-THÈME V : ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ.....	299
La justice sociale à l'épreuve de l'émergence en Afrique subsaharienne : Rawls et Frazer	
Faloukou DOSSO.....	300
Justice et reconnaissance dans une société pluraliste : les États-nations d'Afrique à l'épreuve de l'émergence	
Marcelin Kouassi AGBRA.....	314

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives*

Philosophiques est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Mesdames, messieurs, honorables invités, en vos rangs, grades et qualités, chers amis de la Presse, chers Étudiants,

Je voudrais, avant tout propos, remercier le Professeur **Fie Doh Ludovic**, Chef du Département de Philosophie, de l'honneur qu'il nous a fait, à l'ensemble du comité de coordination et à moi-même, de nous avoir confié l'organisation de ce colloque. C'est au nom de cette équipe que j'ai eu plaisir à diriger, et que je remercie, que je prends la parole ce matin pour souhaiter à tous et à chacun la cordiale bienvenue en Côte d'Ivoire et à Bouaké.

Mesdames et messieurs,

Le lieu qui nous accueille pour ces moments de réflexion est l'**Université**. L'essence de cette école supérieure ne peut parvenir à la puissance qui est la sienne que si, avant tout et toujours, les **Départements** qui en constituent les poches d'animation sont eux-mêmes dirigés par le caractère inexorable de leur mission : Éveiller et faire briller la lumière. Mais, y a-t-il meilleure manière de faire briller la lumière que d'organiser un colloque qui, comme le mot lui-même l'indique, est un lieu, une occasion qui fait se tenir ensemble des sachants pour rendre un concept fécond en le questionnant convenablement ? Ainsi, le Département de philosophie, pour l'occasion qu'il offre à toute cette crème de pouvoir s'exprime sur « **Émergence et reconnaissance** », vient pleinement assumer l'obligation qui est la sienne de répondre à l'appel de l'Université.

Mesdames et messieurs,

Permettez qu'à ce niveau de mon propos, j'adresse les sincères remerciements du comité d'organisation à Monsieur le Ministre des Infrastructures économiques, **Docteur Kouakou Koffi Amédé**, notre Parrain, représenté ici par Monsieur **Ekpini Gilbert**, son Directeur de Cabinet, pour son soutien et ses conseils. Je tiens également à remercier Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le **Professeur Bakayoko-Ly Ramata**, représenté ici par le **Professeur Bamba Abdramane**, Directeur de la recherche au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour ses encouragements.

Chers participants, le comité d'organisation a travaillé avec engagement et dévouement pour vous offrir les meilleures conditions d'accueil possibles. Mais malgré cet engagement et cette volonté des imperfections pourraient être constatées. Je voudrais, au nom du comité d'organisation, solliciter votre indulgence pour ces faiblesses liées certainement à la finitude de l'homme.

Mesdames et Messieurs, nous sommes à une messe de la parole. Et de la parole le sage Abron, **Kwabenan Ngboko**, dit:

« **Kasa Bya Kasa. Kasa Yè Ya. Kasa Kasa a. Kasa Krogon** », qui se traduit comme suit :

« Toute parole est parole. Parler est facile et difficile. Qui veut parler, doit parler clair, bien, vrai ». Puisse la transcendance permettre à chacun de parler **clair, bien et vrai**.

Je vous remercie

Monsieur Abou SANGARÉ
Maître de Conférences

ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Monsieur le Directeur de la recherche, Professeur Bamba Abdramane, Représentant
Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
Professeur Bakayoko-Ly Ramata,

Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur Ekpini Gilbert, représentant le M. le
Parrain, le Ministre des infrastructures économiques, Docteur Kouakou Koffi Amédé,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara

Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société

Mesdames et Messieurs les Doyens des UFR,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centres et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les chefs de Départements

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs, chers collègues,

À nos invités et collègues venus du Burkina Faso, du Sénégal, du Congo
Brazzaville, du Niger, de la France et des universités ivoiriennes,

Chers étudiants,

Chers représentants des organes de presse,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, avant tout propos, en ma double qualité de chef de
Département et de Directeur de Publication de la revue *Perspectives Philosophiques*, de
remercier très sincèrement Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, Le Professeur Bakayoko LY-Ramata, pour avoir accepté la
présidence de ce colloque.

Cette rencontre scientifique est organisée sous le parrainage du ministre des
infrastructures économiques, Docteur KOUAKOU Koffi Amédé. Si nous sommes en
ces lieux ce matin, c'est grâce à sa sollicitude, son esprit d'ouverture et son désir de
voir la réflexion se mettre au service de l'homme, de la société.

Nos remerciements vont également aux autorités de notre université, notamment au Président, le Professeur Lazare Marcellin POAME, pour l'appui institutionnel, à Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société, Professeur Azoumana OUATTARA pour ses conseils et encouragements,

Nos remerciements vont enfin au Comité d'organisation de ce colloque et à tous ceux qui ont effectué le déplacement à Bouaké, témoignant ainsi leur intérêt pour la chose scientifique, à toute la presse, venue couvrir cette manifestation.

Mesdames et Messieurs, lorsque qu'une après-midi de 2015, à notre bureau, le Professeur Kouakou et moi, entourés des collègues, membres du comité de rédaction de la revue *Perspectives Philosophiques*, envisagions d'organiser un colloque international, parce que convaincus que le monde universitaire ne peut vivre sans ce type de rencontres, nous étions loin, bien très loin de penser que ce moment réunirait aujourd'hui ces illustres invités que vous êtes, autorités administratives et politiques, chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, venant d'horizons divers.

Deux motivations ont été à l'origine du choix de thème de ce colloque.

Nous sommes des universitaires, mais citoyens d'un pays. Il est de notre devoir de penser notre société. Nous le savons tous, l'émergence, en Côte D'Ivoire, est promue et sous-tend la gouvernance actuelle. Il nous revient d'accompagner le politique dans sa quête d'un bien-être du citoyen. Platon, dans la *République*, révèle que le désordre social apparaît quand chacun ne respecte pas sa fonction. Nous ne sommes pas des hommes politiques, mais des penseurs voulant apporter leur contribution à la quête du plein épanouissement de l'homme, de tout homme. Nous le ferons dans le respect du jeu intellectuel et de l'éthique universitaire. C'est pourquoi nous mettrons l'accent sur la dimension sociale de l'émergence.

En ce sens, il s'agira d'apporter un éclairage sur les enjeux de l'émergence qui semblent se résumer en des chiffres, en des termes économétriques, au point de penser qu'un pays émergent se caractérise par un accroissement significatif de son revenu par habitant. Et pourtant, l'émergence n'est pas uniquement cela, c'est pourquoi nous mettons ce concept en rapport avec la reconnaissance. Expression d'un besoin de visibilité, de respect, de dignité que chacun estime dus, la reconnaissance semble bien être la condition de l'épanouissement du sujet ou du groupe, et son aptitude à participer

à la construction de la vie publique. Il s'agira de voir, pendant ce colloque, si l'émergence peut s'accommoder du déni de reconnaissance.

Pour notre génération prise, en effet, dans le vertige de la rationalité instrumentale, dans une société de plus en plus atomisée, caractérisée par l'oubli de la reconnaissance, qu'il soit individuel, fondé par le sujet universel de type kantien d'approche honnetienne, ou collectif, culturel ou politique de la perspective de Charles Taylor, symptôme d'un monde aplati, en quête d'une autodétermination anthropocentrique incertaine, il est impérieux de repenser notre rapport aux autres mais à nous-mêmes. Dans notre société technocapitaliste et totalitaire caractérisée par l'uniformisation des cultures et des comportements, en effet, il n'est pas aisé pour l'individu d'entretenir des rapports véritablement humains et vrais avec lui-même et avec autrui. Inscrit dans une logique capitaliste, l'homme semble agir désormais par calcul rationnel de ses intérêts, observateur à distance du jeu des forces et des chances de gains, loin de toute empathie avec les autres humains. Ce rapport froid et désenchanté au monde consiste à traiter ce monde et les êtres qui l'habitent comme des objets. Cette réification va jusqu'à la fragilisation de l'auto-reconnaissance. La réification comme telle est un oubli de la reconnaissance qui ne peut être réparé que par le ressouvenir d'une existence avec les autres en société. C'est pourquoi, il convient de convoquer l'émergence au tribunal de la raison critique.

Ce colloque a pour ambition de :

- Discuter et débattre autour de sujets relevant du social, de l'éthique, des droits de l'homme et de la culture ;
- Présenter, dans une approche systémique les conditions de l'émergence ;
- Mettre en évidence la nécessité d'une approche interdisciplinaire dans la recherche de l'émergence ;

Nous voulons alimenter le débat, faire de ce moment un lieu d'incubation de la décision politique, c'est-à-dire permettre au politique de faire un choix éclairé.

Mesdames et Messieurs, au sortir de ce colloque, nous comprendrons aussi certainement que la philosophie ne consiste pas à tenir des discours oiseux de types à hypostasier les conditions sociales d'existence de l'homme. En ce sens, les Francfortois, notamment Adorno affirme que si la philosophie ne veut rester à la remorque de l'histoire,

elle doit suspecter tout le réel. La philosophie est plus qu'un passe-temps pour des intellectuels qu'on qualifierait de désœuvrés. Ce colloque est un appel à la communauté, un appel à sortir de notre particularité pour retrouver le cosmos des éveillés, qui est pour nous le monde de la pensée, devant projeter sa lumière sur l'univers traversé pas les avatars de la modernité. Ce rôle sociétale de la philosophie convaincra certainement nos autorités afin d'ouvrir le Département de Philosophie de l'Université Peleforo Gon Coulibaly. Annoncé depuis au moins quatre ans, ce Département, malgré le nombre de docteurs en philosophie y affectés, n'existe pas encore.

Je vous remercie

Monsieur Ludovic FIE DOH

Professeur Titulaire

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Monsieur le Représentant du Ministre des Infrastructures économiques,
Monsieur le Représentant de Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique,
Monsieur le représentant du Préfet de Région,
Monsieur le représentant du Président du Conseil régional,
Monsieur le Maire de la Commune de Bouaké,
Madame et Monsieur les Vice-Présidents de l'UAO,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Directrice du CROU,
Madame et Messieurs les Doyens des UFR,
Messieurs les Directeurs de Centre,
Mesdames et Messieurs les Chefs de service,
Mesdames et Messieurs les Chefs de département,
Madame et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,
Chers collaborateurs du personnel administratif et technique,
Chers étudiants,
Chers amis de la presse,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir partagé par tous les acteurs de l'Université Alassane Ouattara que je prends la parole, ce matin, à l'occasion du colloque international sur la thématique de l'émergence en lien avec la Reconnaissance, organisé par le Département de philosophie.

L'effectivité de ma joie singulière est structurée par l'idée que le Département de Philosophie de l'Université Alassane Ouattara continue de faire jouer à ses principaux animateurs le rôle qui doit être le leur, à savoir celui de toujours passer au crible de la

pensée critique les idées, les concepts à visée développementaliste, marqués du sceau de l'ignorance, de la connaissance approximative ou d'une vulgarisation brumeuse.

C'est le sens qu'il me plaît de donner à ce colloque dont je salue la tenue à Bouaké, à l'Université Alassane Ouattara, car il permettra certainement de mettre au jour et à jour la complexité du concept d'émergence, ses dimensions et ses usages multiples, perceptibles à travers les discours politiques, les débats de salon et les rencontres scientifiques. Qu'est-ce que l'émergence ? Telle est la question inévitable à laquelle ce colloque devra donc répondre.

Pour ma part, une appréhension globalisante du phénomène me permet d'affirmer que si le concept a bien évolué depuis son émergence au début du 20ème siècle, il apparaît à la conscience de l'analyste averti comme un mouvement ascendant, porté par une totalité cohérente et conquérante, orientée vers une fin économiquement et socialement désirée. L'émergence est un élan construit et constant préparant à un saut qualitatif. D'un point de vue sociétal, elle suppose et présuppose une double modernisation, celle des infrastructures et des institutions.

Autrement dit, nous attendons de ce colloque une bonne archéologie du concept d'émergence, affranchi des premières ébauches des émergentistes. Ce sera l'occasion de prémunir ce dernier contre les extrêmes de l'émergentisme technocratique et du logocentrisme émergentiste.

En effet, en ses dimensions ontique et ontologique, l'émergence peut donner lieu à des usages allant du technocratique au logomachique en passant par l'économocentrique et le propagandiste. Elle doit, de manière impérieuse, se distinguer des notions connexes, susceptibles de la rendre brumeuse, notamment la résurgence et la jactance qui sont en fait des surgissements erratiques.

C'est pourquoi, nous attendons également de ce Colloque une consolidation sémantique impliquant le polissage du concept d'émergence sans polysémie rébarbative afin de faire émerger poliment une mentalité neuve, novatrice et constamment innovante sous-tendue par un besoin rationnel de reconnaissance.

Mesdames et Messieurs, l'émergence étant la chose la mieux partagée dans tous les pays en développement dont les citoyens aspirent à un mieux-être, cette mentalité

nouvelle devra s'incarner dans un nouveau type de citoyen, caractérisé par le respect polyforme et exemplaire, transcendant les frontières de l'anthropos et avec la force du besoin de reconnaissance, porté sur les fonts baptismaux par la dernière figure de l'École de Francfort, Axel Honneth.

La consolidation sémantique dont il est ici question devra s'accompagner d'une vulgarisation scientifique du concept d'émergence. Ce type de vulgarisation doit permettre de sortir le vulgaire de sa minorité au sens kantien du terme et de son ignorance pour le réconcilier avec les valeurs fondatrices de l'Émergence sociale parmi lesquelles le sens du civisme et le culte du travail.

Fort heureusement, la Côte d'Ivoire, consciente du poids des impondérables susceptibles de peser lourdement sur sa marche vers l'émergence, a adopté la voie prudentielle, plus réaliste, celle qui recommande de fixer un horizon et non une date. D'où l'expression « horizon 2020 » qui traduit une temporalité élastique et raisonnable.

Mesdames et Messieurs, je voudrais, à ce stade de mon propos, adresser les remerciements de l'Institution à Monsieur le Président de la République et à son gouvernement pour avoir pris la pleine mesure du défi que constitue l'émergence pour tous les pays africains en voie de développement, en situation de mal développement ou en passe d'être développés.

Je tiens également à remercier spécialement Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Professeur Bakayoko-Ly Ramata. En effet, sous la houlette de notre Ministre de tutelle et des acteurs des Universités, l'on assiste à une mue de l'Enseignement supérieur, appelé à apporter sa contribution à la marche de la Côte d'Ivoire vers l'Émergence. J'en veux pour preuve ce colloque dont je félicite les initiateurs et les organisateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour réunir, sur le sol de l'UAO, les enseignants-chercheurs et les experts nationaux et internationaux susceptibles de débroussailler le terrain toujours en friche de l'Émergence.

Je ne saurais clore mon propos sans exprimer ma profonde gratitude au Représentant du Ministre des infrastructures, Monsieur Gilbert Ekpini, porteur d'un précieux message de la part du Ministre Amédé Koffi Kouakou, au Représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur, le Professeur Bamba qui, bien qu'averti à la dernière minute, a tenu à effectuer le déplacement. Permettez enfin que j'exprime ma

gratitude aux Autorités de la ville de Bouaké. Je pense précisément au Préfet Konin Aka dont le soutien ne nous a jamais fait défaut, au Président du Conseil régional, Monsieur Jean Kouassi Abonouan, pour sa sollicitude constante et au Maire Nicolas Djibo, notre partenaire exemplaire. Je n'oublie pas tous ceux qui ont accepté (étudiants, travailleurs, hommes politiques), ce matin, de consacrer une partie de leur temps à l'Émergence philosophiquement interrogée.

Je vous remercie

Professeur Lazare POAMÉ

ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT DU PARRAIN

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, de prime abord, vous exprimer les sincères regrets du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des Infrastructures Économiques, de n'avoir pas pu personnellement être présent à cette cérémonie d'ouverture, en tant que parrain de ce Colloque de la pensée philosophique sur le thème « Émergence et Reconnaissance ».

C'est donc un réel honneur, pour moi, qu'il m'ait désigné pour le représenter à ce colloque, en présence des plus hautes sommités de la réflexion philosophique de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

L'Émergence ! Voici un concept qui est aujourd'hui entré dans le vocabulaire de tous les ivoiriens et qui est devenu, pour certains, simplement un slogan politique ; au point où ce terme, qui est sensé traduire, avant tout, un niveau de développement économique et social, est galvaudé du fait d'une utilisation à tort et à travers.

Par ailleurs, l'une des difficultés majeures de nos pays, dans l'approche socio-économique du concept de l'émergence, est de définir le référentiel par rapport auquel s'apprécie le niveau de développement. En somme, par rapport à quel pays doit-on comparer le niveau de développement économique et social de nos États afin de savoir s'ils sont émergents ou non ; d'où la notion de « Reconnaissance » !

En un mot, quelle entité est habilitée à reconnaître l'Émergence ? Sur quelles bases s'établit cette Reconnaissance et comment se décerne cette Reconnaissance ?

Mesdames et Messieurs,

Il ressort donc, de ce bref examen du concept de l'émergence, que le thème « Émergence et Reconnaissance » retenu pour votre colloque qui s'ouvre ce jour est des plus pertinent et d'actualité.

En effet, pour reprendre la célèbre pensée de Boileau, « **Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement - Et les mots pour le dire arrivent aisément** »,

Si donc le concept de l'Émergence est mieux compris et donc mieux conçu pour nos pays, il s'énoncera clairement en termes d'une meilleure orientation des politiques

de développement sociales et économiques ; et les mots pour le dire, c'est-à-dire leur explication à nos populations, seront plus aisés parce que ces populations verront concrètement les impacts de ces politiques dans leur quotidien.

Éminents et distingués Professeurs !

Lorsqu'autant de Maîtres du penser sont réunis, moins longs doivent être les discours afin de laisser place à la libre expression du savoir.

Je voudrais donc clore mes propos sur ces mots et déclarer, au nom du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des infrastructures Économiques, ouvert le Colloque « Émergence et Reconnaissance ».

Je vous remercie !

Monsieur Gilbert EKPINI,

Directeur de Cabinet du Ministre des Infrastructures Économiques.

AVANT-PROPOS : ARGUMENTAIRE

Plus qu'un vocable, le concept d'Émergence se pose, dans les pays en voie de développement, comme un objectif à atteindre *hic et nunc*. Le flux temporel qui semble le porter à l'horizon se spatialise à l'aune des aspirations et des potentialités économiques de chaque État. La Côte d'Ivoire l'attend de 2020 ; le Sénégal, de 2025 ; le Cameroun, de 2035, etc. Et contre Lamartine, chacun murmure : « Ô temps, accélère ton vol ! ».

On parle d'émergence, concept introduit par les économistes de la Société financière Internationale (SFI) dans les années 80, pour désigner initialement les pays en pleine croissance et qui mériteraient la confiance et la reconnaissance des investisseurs privés, mobilisant ainsi les ressources pour le financement des différents programmes et projets. L'émergence correspond à un début d'industrialisation, de croissance forte et durable, et de modernisation des institutions de l'État.

Si l'émergence est devenue le leitmotiv du discours politique désormais indissociable de l'économie, c'est parce qu'elle semble s'inscrire dans un dualisme ontologique avec la reconnaissance. La dynamique de l'intersubjectivité pose au moi la réalité de l'autre comme un autre moi qui s'offusque des formes aliénantes. Elle traduit aussi le retour à l'autre, dans l'ordre du symbolique, de ce dont on lui est redevable.

Ainsi, le statut de pays émergents se manifeste aux États sous-développés comme le gage de leur reconnaissance non seulement en tant qu'espaces d'opportunité renvoyant au devoir de reconstruction, mais aussi en tant qu'entités-sujets devant bénéficier, en raison de leurs performances économiques, de l'estime et de la confiance des investisseurs internationaux. Estime, confiance et respect, c'est d'ailleurs en ces termes que Honneth marque le renouveau du concept de Reconnaissance. Cette reconnaissance, en tant que valeur significativement proche des valeurs de considération et de récompense, est aussi celle des populations exigeant de plus en plus une redistribution équitable des richesses.

En outre, la dialectique entre émergence et reconnaissance est interactive et signifie, de ce fait, que la reconnaissance peut fonder et légitimer l'émergence, qu'elle peut la catalyser et l'entretenir. Dès lors, saisir l'émergence unilatéralement, c'est la dévoyer, la galvauder, et c'est ignorer son lien irréductible, originel et non-monnayable avec la Pensée. Aussi est-il nécessaire de la saisir dans la pleine mesure de son être, de

son essence pour mieux articuler sa relation avec le devoir de reconnaissance. N'est-il donc pas venu le moment de la reconnaissance si tant est que les pays émergents sont ceux dans lesquels les niveaux de bien-être des populations, les taux substantiels des opportunités d'emploi convergent vers ceux des pays développés ? Quelles sont les réflexions et actions à mener pour rendre compatibles les concepts d'Émergence et de Reconnaissance ?

C'est pour répondre à cette convocation du penser, que le Département de philosophie de l'Université Alassane Ouattara a choisi de mobiliser la réflexion autour du mécanisme d'osmose et de dialyse entre Émergence et Reconnaissance à partir des sous-thèmes suivants :

- Éthique, Ontologie et Altérité
- Culture et Développement
- Gouvernance politique et Utopie
- Technosciences et Progrès
- Économie et Société.

LA JUSTICE SOCIALE À L'ÉPREUVE DE L'ÉMERGENCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : RAWLS ET FRAZER

Faloukou DOSSO

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

faloukou@hotmail.com

Résumé :

Avec la justice sociale, l'Afrique subsaharienne peut arriver à juguler la violence consécutive à la mauvaise répartition de la richesse commune étant donné que l'échec de la distribution a fait le lit aux crises sociales. Pour Rawls et Frazer, la justice sociale viendra à bout de toute atmosphère d'inégalité et d'injustice sociales. Ainsi toute nation ne peut-elle s'épanouir qu'en s'appropriant les principes et les dimensions de la justice sociale. Pour intégrer la voie de l'émergence, l'Afrique subsaharienne doit éviter de vider cette notion de sa substance émancipatrice. La justice sociale devient le nouvel engagement, l'occasion de redynamisation de l'espace public subsaharien. Il s'agit, dans ce texte, d'inciter l'Afrique noire à relever l'indispensable défi de démocratisation de la redistribution de la richesse commune en promouvant la reconnaissance au double sens rawlsien et frazerien.

Mots-clés : Afrique subsaharienne, Émergence, Émancipation, Justice sociale, Principe, Reconnaissance, Redistribution, Représentation politique.

Abstract :

With social justice, sub-Saharan Africa can manage to stem violence from the misallocation of common wealth, as the failure of distribution has made social crises worse. For Rawls and Frazer, social justice will overcome any atmosphere of social inequality and injustice. Thus, every nation can flourish only by appropriating the principles and dimensions of social justice. To integrate the path of emergence, sub-Saharan Africa must avoid emptying this notion of its emancipatory substance. Social justice becomes the new commitment, the opportunity to revitalize the sub-Saharan public space. In this text, it is a question of encouraging Black Africa to rise to the indispensable challenge of democratizing the redistribution of the common wealth by promoting recognition in both the rawlsian and frazerian sense.

Keywords : Sub-Saharan Africa, Emergence, Emancipation, Social Justice, Principle, Recognition, Redistribution, Political Representation.

Introduction

Le levier de gouvernance de l'Afrique subsaharienne est encore aux mains des puissances décidant du type de développement-progrès qui lui convient. C'est pourquoi, R. Dumont et M.-F., Mottin, (1982, p. 15) perçoivent cette Afrique comme un « énorme gâteau découpé de l'extérieur par les pouvoirs cupides ». Quant au levier de sociabilisation, il est certes aux mains des Africains, mais, à bien observer la parcelle de fonctionnement qui leur reste, ils marquent inexorablement leur incapacité à créer les conditions d'une coopération sociale dynamique. Détournements, corruption, démocratisation tâtonnante et mauvaise répartition de la richesse commune, voilà les véritables maux constituant le lot du quotidien de ces États africains.

Sur le plan économique, le balbutiement de l'Afrique verse dans l'économisme, dans le jeu des chiffres, des indicateurs au développement qui, sur le terrain, ne reflètent pas toujours la réalité. Les trois identités remarquables (la constance colonialiste et/ou post-colonialiste, la démocratisation en cours, l'injustice et l'inégalité sociales) qui la freinent dans son développement-progrès ne se résoudront que dans une atmosphère de coopération sociale forte faisant profiter équitablement aux Africains les retombées de richesse et de la production communes. L'Afrique subsaharienne se doit de s'approprier la conception rawlsienne et frazérienne de la justice sociale.

Il se pose ainsi le problème de la reconnaissance de l'Afrique noire, l'autre nom de l'Afrique subsaharienne, dans un ultime état d'unités socio-économique, politique et culturel vacillant. Cette Afrique se doit de s'en tenir aux principes de la justice sociale en promouvant une coopération sociale dynamique puisqu'aucun État ne peut vivre en vase clos et qu'aucun ordonnancement sociétal ne peut avoir lieu sans d'autres États, en termes de coopération nord-sud, sud-sud. Dans de pareilles situations, l'émergence des États subsahariens ne peut être une réalité. L'Afrique subsaharienne peut-elle émerger dans une atmosphère où tout est réuni pour la tirer vers le bas ?

La justice sociale doit permettre à l'Afrique subsaharienne de faire face aux obstacles internes et externes obstruant son bon fonctionnement et de venir à bout des identités remarquables puisque rien ne peut se faire, en termes de succès, de réussite, en dehors du triptyque reconnaissance-redistribution-représentation politique lorsqu'il est question de préserver un climat de justice sociale en Afrique subsaharienne. Cette

Afrique doit avoir quelque chose à donner dans cet impitoyable concert des nations. L'émancipation de l'Afrique subsaharienne passera par l'évaluation des conditions de son émergence (1). L'appropriation de John Rawls et de Nancy Frazer seront des béquilles indispensables à cette émergence (2). Ce qui permettra à cette Afrique de vivre une nouvelle ère oscillant entre principes et dimensions de la justice sociale (3).

1. Justice sociale et émergence en Afrique subsaharienne. À l'ère de sa nécessaire émancipation ?

Aujourd'hui, l'émergence, la nécessaire action de sortie honorable d'une société d'un contexte défavorable pour se faire connaître et/ou reconnaître comme une terre d'opportunité, un espace de redynamisation de l'individu et du collectif, du singulier et du pluriel, est devenue, pour toute Nation, l'indispensable cadre de redressement de son processus d'historicisation. Jusqu'ici, l'Afrique subsaharienne n'a encore rien donné dans cet impitoyable concert des nations où il s'agit de performances, de performances macroéconomique, "macro-philosophique", "macro-politique", "macro-religieuse". Pour sortir des affres du sous-développement en actionnant convenablement le levier qui lui revient afin d'opter pour une société bien ordonnancée, cette Afrique se doit d'être capable « d'une révolution affectant son histoire et ne conduisant à bâtir, ni pour le jour qui passe, ni pour le jour qui vient, mais à édifier sans cesse, dans l'espace et le temps, pour ce qui doit sur-venir » (K. A. Dibi, 1998, p. 41). Pour son salut, l'Afrique noire se doit d'emprunter la voie du sur-venir, de l'avenir reluisant, au détriment de l'ici et du maintenant, du devenir qui laisse des arrière-goûts répugnants dans son processus de sociabilisation.

Il revient à l'Afrique subsaharienne de retourner à son « sol de crédibilité » (K. A. Dibi, 1994, p. 67) la fondant pour ne pas verser dans la démagogie, l'économisme, le consumérisme, le clientélisme et le mimétisme. Elle se doit de créer les conditions de son autoréalisation, de sa reconnaissance, en se constituant en un indispensable lieu de redistribution équitable de la richesse commune, d'une indispensable représentation politique. L'Afrique noire doit « résister aux tourbillons du monde dans lequel nous sommes tous installés » (T. K., Boni, 1998, p. 128). Il faut sortir « de l'afropessimisme » (Y. Konaté, 1998, p. 246). En tout cas, en mettant l'accent sur l'existence de principes, de règles et d'institutions, forts, l'Afrique doit consolider son processus de sociabilisation puisque les crises sociales naissant sont, le plus souvent, le fruit de la

mauvaise répartition de la richesse commune. Les Africains subsahariens doivent s'appropriier l'émergence pour une sortie honorable et palpable de l'eau.

La nécessaire mise en route de l'Afrique sur la voie de l'émergence doit se garder des « discours selon lesquels l'expérience qui s'offre au monde et qu'elle a à accueillir, relève du mimétisme » (K. A. Dibi, 1994, p. 66). Les initiatives personnelles et l'expérience de ce qui se rapporte à ses réalités existentielles l'aideront à sortir du "copier-coller". En enclenchant son « imagination créatrice dans le sens de la recherche de solution aux multiples problèmes qui nous assaillent » (S. Diakité, 1994, p. 20), l'Afrique noire doit apprendre à nager et à pêcher.

Sûrement, c'est à l'ère de l'émergence que l'Afrique subsaharienne doit réguler sa relation sociétale, l'indispensable question de redistribution des ressources communes, des retombées de la production générale. En s'appropriant l'émancipation, dimension dynamique de la justice sociale, l'Afrique subsaharienne doit créer les conditions de son ordonnancement en instaurant la question du bon fonctionnement des institutions sociales fortes, de la mise en place de principes solides à partir du triptyque reconnaissance-redistribution-représentation politique. Toute spécification de la société subsaharienne doit résider dans la manière d'actionner son levier. Pour R. Dumont (1973, p. 114), c'est à l'intérieur de la masse de production « que nous supposons constante pour la consommation intérieure, un souci plus marqué de justice sociale en devrait assurer une bien meilleure distribution, interne aussi bien qu'externe ». Il faut faire régner « une certaine qualité de vie [appelée] la société sans mépris » (R. Dumont, 1973, p. 170).

Le subsaharien se doit de se constituer en cet acteur rationnel et raisonnable de la gestion des affaires publiques de sa Cité. Comment "*penser l'Afrique noire en pansant*" les maux de son sous-développement, alors qu'aujourd'hui, les idéaux émancipatoires des sociétés contemporaines sont orientés dans « une forme de comportement humain qui s'est transformé historiquement » (A. Honneth, 2007, p. 15-16) ? L'Afrique noire se doit de poser les bons pas dans un espace mondialisé où « les causes de division étant d'ailleurs identiques à celles qui favorisent l'unification du monde » (Z. Bauman, 2014, p. 8). En effet, les coups d'épée impérialiste à double tranchant de la mondialisation n'épargnent personne. C'est à l'Afrique subsaharienne de prendre des dispositions pour éviter la banqueroute. L'émergence doit être une affaire d'Africains, de subsahariens, en

leur donnant l'occasion de prouver leur capacité d'aller au développement sans l'autre, en termes de conduire sans se laisser conduire par la métropole.

À vrai dire, l'émergence de l'Afrique subsaharienne, en prenant forme dans ce monde de "réification", se doit de se garder de verser dans « les formes extrêmes du traitement instrumental des autres personnes » (A. Honneth, 2007, p. 16-17), dans un espace où le progrès technique, au lieu d'être la source de libération des hommes, devient l'instrument de confirmation de leur assujettissement, de leur instrumentalisation. La justice sociale ne peut qu'être l'occasion de conciliation entre le libéralisme et le socialisme où le système libéral est considéré comme le système qu'il faut reformuler pour qu'il fonctionne mieux. Il est nécessaire de faire fonctionner le triptyque Liberté – Égalité – Justice pour une meilleure répartition de la richesse commune sur fond de solidarité citoyenne puisque c'est la justice sociale seule qui peut ériger l'inégalité en principe pour aboutir à l'égalité. Il lui faut participer à l'émancipation sociale, politique, économique et culturelle de la société. Pour être une réalité, la justice doit se tenir sur des béquilles principielles et dimensionnelles. C'est à cet effet que l'Afrique gagnerait à s'approprier la conception rawlsienne et frazérienne de la justice sociale.

2. Des principes rawlsiens aux dimensions frazériennes de la justice sociale. Les béquilles de l'émergence de l'Afrique subsaharienne

Rawls et Frazer sont incontournables à la saisie maximisée de la justice sociale puisqu'ils sont arrivés à influencer la société américaine en la faisant émerger, sortir, des différentes crises sociales par l'ultime proposition de la justice sociale (rawlsienne et frazérienne) comme l'impératif catégorique d'organisation sociétale expérimentable. Cette découverte peut faire école dans toutes les autres contrées du globe. Penser l'émergence en Afrique subsaharienne, c'est sans doute ajouter aux principes rawlsiens une bonne dose de reconnaissance, de redistribution et de représentation sans omettre d'introduire la représentation politique. Conjuguer Rawls et Frazer, en matière de justice sociale, c'est adopter une démarche réflexive dont l'objectif est d'éviter que cette valeur indispensable à l'harmonie verse dans la théorisation pure. Il faut, à partir des bases principielles de la justice sociale arriver aux dimensions frazériennes de la justice sociale en s'appropriant inexorablement le triptyque reconnaissance-redistribution-représentation politique dans un "prendre-part" profitable à tous. Pour émerger, il faut

mettre en place les bases solides d'un ordonnancement de la société subsaharienne établissant des institutions sociales fortes, optant pour la dynamique de reconnaissance, de redistribution et de représentation politique.

La justice rawlsienne est cet « ensemble de principes pour choisir entre les différentes organisations sociales cette répartition des avantages et pour conclure un accord sur une distribution correcte des parts » (J. Rawls, 1997, p. 30). Elle met l'accent sur l'efficacité des organisations sociales, la répartition des avantages sur la dynamique base de distribution équitable des parts. Le choix des organisations sociales et les closes d'un accord sur la distribution correcte des parts stimulent la faisabilité de la justice sociale. Cette dernière « interdit que la perte de liberté de certains puisse être justifiée par l'obtention, par d'autres, d'un plus grand bien » (J. Rawls, 1997, p. 30). La quête de la liberté doit résider dans l'équité, l'égalité. Ainsi, aucune perte et aucun gain de liberté ne se justifient par un gain et/ou une perte de liberté de certains. Il ressort que deux principes majeurs alimentent la faisabilité de la justice rawlsienne, à savoir le principe des libertés de base égales et celui de différence.

Selon le premier principe, « chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres » (J. Rawls, 1997, p. 91). La liberté intègre la vie de chaque personne, sa raison d'être en prônant l'égalité au système qui étend indéfiniment les libertés de base égales pour tous. Personne n'est une source de gain ou de perte de libertés étant donné que la structure de base de la société lui impose le respect des règles, résultat d'un accord, d'un consensus. Pour J. Rawls (2008, p. 69), « chaque personne a une même prétention indéfectible à un système pleinement adéquat de libertés pour tous ». C'est dans une atmosphère de coopération que ce rôle doit être joué « pendant toute leur vie » (J. Rawls, 2008, p. 39). Le premier principe vient canaliser la fonctionnalité institutionnelle et morale de la justice sociale.

En évaluant le fonctionnement des institutions en général et celui des institutions sociales fortes en particulier dans le but d'asseoir des politiques sociales de manière à faire de tous les citoyens, des citoyens libres et égaux, le premier principe rawlsien de la justice sociale est favorable à une forte institutionnalisation de la société.

[Selon le second principe,] les inégalités sociales et économiques doivent remplir deux conditions : en premier lieu, elles doivent être attachées à des fonctions et à des positions

ouvertes à tous dans des conditions de juste (fair) égalité des chances; et, en second lieu, elles doivent être au plus grand avantage des membres les plus défavorisés de la société (J. Rawls, 1993, p. 211).

L'on ne parle d'inégalités sociales et économiques qu'en ne s'attachant qu'aux fonctions et aux positions ouvertes à tous, en remplissant les conditions de la juste égalité des chances. L'inégalité se doit de résider dans le « donner plus à ceux qui en ont moins » (E. Kesslassy, 2004, p. 96) et non dans la volonté d'appropriation, celle d'un accaparement de ce qui leur revient de droit. En d'autres termes, les inégalités sociales ne doivent être tolérées que dans la mesure où elles sont à l'avantage des citoyens les plus défavorisés. En effet, c'est à l'avantage de chacun en s'ouvrant à tous et de tous en s'ouvrant à chacun que la gestion rationnelle des affaires publiques intègre tout processus de sociabilisation de la société. L'équilibre de la société est une affaire intéressant tout le monde.

À vrai dire, « Rawls s'efforce de fonder les principes en fonction desquels une société moderne doit être organisée pour garantir la coopération équitable entre ses citoyens en tant que personnes libres et égales » (J. Habermas et J. Rawls, 2005, p. 10). La justice rawlsienne devient le moyen théorique principal de sociabilisation par le bien, par "le faire ce qui est bien". Qu'en est-il de la théorie de la reconnaissance de Frazer ? Comment sa conception de la justice sociale peut-elle s'approprier la reconnaissance, la redistribution et la représentation politique ? Comment sa théorie de la reconnaissance peut-elle participer à l'émergence de l'Afrique subsaharienne ?

Les conditions d'une application de la justice sociale doivent s'approprier le principe supérieur de parité de participation, « la question de la redistribution et/ou réorganisation de l'économie et de la production, sur laquelle maints théoriciens de la reconnaissance tendent à rester silencieux » (N. Frazer, 2011, p. 7). En intégrant la redistribution, la reconnaissance et la représentation politique comme des paradigmes de la justice sociale, l'idée de N. Frazer, (2011, p. 112) « était qu'aucun [d'eux] ne pouvait saisir tous les types d'injustices de notre monde ». D'où son slogan : « Pas de reconnaissance sans redistribution » (N. Frazer, 2011, p. 113). Et, il lui sera difficile de ne pas parler de représentation politique puisque Frazer est, elle-même, bien placée pour parler de justice sociale et lui permettre d'atteindre l'objectif assigné. Pour N. Frazer (2011, p. 113), la lutte pour la reconnaissance est loin d'être « une revendication

destinée à valoriser l'identité spécifique d'un groupe (qu'il s'agisse d'une identité féminine, ou noire, etc.) mais plutôt la revendication d'un statut égal, celui de pair dans les interactions sociales ». La justice sociale est un outil de valorisation-revalorisation des groupes qui sont instrumentalisés, méprisés.

En évoquant la représentation politique comme l'une des dimensions de la justice sociale, Frazer reconnaît l'existence d'un dilemme entre la reconnaissance et la redistribution. Sa thèse était que la justice « requiert à la fois la redistribution et la reconnaissance » (N. Frazer, 2011, p. 43), des paradigmes jouant un rôle majeur dans les mouvements de société révélant ainsi « la complexité de la dynamique politique contemporaine » (N. Frazer, 2011, p. 45) face aux crises culturelles, économiques, sociales et politiques. « Aujourd'hui, beaucoup de désaccords portent sur "ce qu'est" la justice (reconnaissance, redistribution, représentation politique) et aussi sur "qui" doit être pris en compte » (N. Frazer, 2011, p. 115). La grande partie des crises dont souffre notre monde ne peut être résolue qu'en intriquant, l'une dans l'autre et dans n'importe quelle situation d'injustice sociale, les diverses dimensions de la justice.

En plus de la redistribution et la reconnaissance correspondant à la classe sociale et au statut, la justice sociale se doit de s'étendre à la représentation politique n'étant que sa dimension politiquement indispensable. La reconnaissance, la redistribution et la représentation politique sont les dimensions de la justice placée sous le principe supérieur de "parité de participation" pour réorganiser l'économie, la production et la politique de la cité. Tout semble tourner autour des luttes pour la "reconnaissance", « vers de nouvelles grammaires de revendications politiques, plus en phase avec l'esprit "postsocialiste" » (N. Frazer, 2012, p. 9). La nature et l'échelle des luttes pour la reconnaissance ont changé à l'ère de la quête du statut social.

Des conflits sociaux sont motivés par la reconnaissance devenue la nouvelle grammaire de formulation des revendications. Elle aide à la redistribution du pouvoir et de la richesse commune en favorisant l'interaction et la coopération sociétales au-delà des gouffres de différence puisque les prétentions à la reconnaissance « sont également devenues prédominantes au sein des mouvements sociaux tels que le féminisme, qui avaient jusque-là placé au premier plan la redistribution des ressources » (N. Frazer, 2011, p. 71). Nul ne parle de justice sociale en dehors de la reconnaissance, de la

redistribution et de la représentation politique, « paradigmes de justice analytiquement distincts » (N. Frazer, 2011, p. 15).

La reconnaissance de Frazer est la reconnaissance symbolique ou culturelle, le remède à l'injustice culturelle qui réévalue les identités méprisées, valorise la diversité culturelle et transforme les modèles sociaux de représentation, d'interprétation et de communication dans le but d'affecter tout le monde. Elle invite chacun à être affecté par la question de l'identité, de la culture et des modèles sociaux. C'est pourquoi, la reconnaissance culturelle et l'égalité sociale, au lieu de se chevaucher, de s'entraver mutuellement, se renforcent en amenant l'inégalité économique et l'absence de respect culturel à former un système. Il faut combattre les formes d'injustice en clarifiant les dilemmes politiques. Le ralliement de ces deux problématiques politiques actuellement disjointes est certes louable, mais il n'est possible qu'en intégrant la reconnaissance et la redistribution dans le but de « parvenir à élaborer le cadre théorique-critique dont notre époque a besoin » (N. Frazer, 2011, p. 14). L'intégration de la reconnaissance et de la redistribution permet d'élaborer le cadre théorique-critique dont a réellement besoin notre époque. En tout cas, aucun équilibre n'est possible en dehors de la reconnaissance et de la redistribution.

L'introduction de la représentation politique comme la dimension politique de la justice sociale est expliquée par N. Frazer (2011, p. 114) en ces termes :

Supposons que nous parvenons à éliminer toutes les injustices liées à la distribution des richesses et supposons que nous parvenons à surmonter toutes les injustices liées au déni de reconnaissance, est-ce qu'il resterait encore de l'injustice, un obstacle qui empêcherait une partie des gens d'être représentés comme les autres dans la vie sociale ? Oui. C'est le cas lorsqu'un système politique dénie systématiquement l'accès à la représentation politique de certains groupes, qui par conséquent ne peuvent jamais voir leurs idées débattues au Parlement. Par exemple, dans le système américain où comme l'on dit "*the winner takes all*" (le gagnant emporte tout), autrement dit dans un système politique qui n'est pas proportionnel. Mais c'est surtout la question de la globalisation et des injustices transnationales qui m'a guidée. Car la question de la représentation ne se pose pas seulement dans le cadre national.

La représentation politique est invitée dans le débat de la justice sociale pour faire face au déni de représentation politique de certains groupes qui ne verront leurs idées en train d'être débattue au Parlement faisant de ce dernier (le Parlement) le lieu où chacun peut défendre son statut social. Il s'ensuit que la représentation politique défend la question de la globalisation et des injustices nationales et transnationales en ouvrant le débat du déni de

représentation. Il est convenable que chaque groupe défende ses idées, de les débattre au Parlement étant donné qu'il lui revient de mieux orienter ses préoccupations face à l'épineuse question de la globalisation, des injustices nationales et transnationales.

La reconnaissance, la redistribution et la représentation politique jouent un rôle déterminant dans la justice sociale frazérienne qui a besoin des béquilles principielles de Rawls pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée. Parler donc de justice sociale, c'est partir des principes rawlsiens dans le but d'aboutir aux dimensions frazériennes qui s'approprient la reconnaissance, la redistribution et la représentation politique. Au moment où la reconnaissance culturelle permet à la société d'éviter l'autosatisfaction, le mépris identitaire, culturel et autres, la redistribution économique, quant à elle, va se préoccuper d'une restructuration de l'économie dans l'étatisation de la société dans une atmosphère principiellement appropriée prenant essentiellement en compte la mise en place d'institutions sociales fortes. Il revient à la représentation politique de faire barrage au déni de représentation dans une institutionnalisation de la société qui demande l'apport de chaque groupe.

Sûrement Rawls et Frazer ont quelque chose à donner à cette partie de l'Afrique dans sa volonté d'aller à l'émergence. L'émergence de l'Afrique subsaharienne doit s'approprier Rawls et Frazer pour donner l'occasion aux Africains de s'ouvrir sur une nouvelle ère, celle de leur spécification dans le concert des nations. Comment l'Afrique subsaharienne peut-elle arriver à osciller entre les principes et les dimensions dans sa volonté de promouvoir la justice sociale ?

3. De L'Afrique subsaharienne entre principes et dimensions de la justice sociale. Acheminement vers une nouvelle ère

L'Afrique subsaharienne doit se restructurer économiquement, culturellement, socialement et politiquement. C'est pourquoi, elle doit se saisir de la justice sociale pour sa réorganisation sociétale. Il lui faut jouer le rôle déterminant qui est le sien dans le concert des nations en oscillant entre le principiel rawlsien et la conception frazérienne. Du principe de libertés égales pour tous et à celui de différences, l'Afrique noire doit s'imposer des béquilles d'organisation des institutions sociales fortes pour que les crises sociales liées à la mauvaise distribution de la richesse commune soient jugulées. Aussi est-ce avec la reconnaissance, la redistribution et la représentation politique que la théorie

frazérienne de la reconnaissance permettra à la justice sociale de se constituer en un indispensable moyen de lutte contre les injustices culturelle, économique, politique et sociale. Il est convenable de bâtir «une théorie sous-tendue par le sentiment de la nécessité de perpétuellement défaire les identités qui se construisent de toute manière en permanence» (N. Frazer, 2011, p. 173). La nécessaire restructuration de l'économie est une indispensable piste de réorganisation du travail, de sa division. Les Subsahariens doivent transformer leurs structures économiques, éviter toute éthicisation politique et toute "géopoliticisation" des fonctions et des positions politiques, administratives et autres positions ne faisant qu'alimenter les axes d'oppression. La justice sociale, telle qu'entendue par Rawls et Frazer, doit permettre aux Africains noirs de faire autrement la politique, d'aborder autrement leur processus de sociabilisation, de restructurer autrement leurs systèmes économiques et de s'approprier autrement les questions culturelles.

Ainsi l'Afrique noire doit détecter ses axes d'oppression en s'attaquant aux injustices, culturelle, économique, politique et sociale. Devant toute inique distribution et tout déni de reconnaissance, il est convenable d'asseoir solidement la politique de redistribution et de reconnaissance appropriée. Sûrement, c'est de la nécessaire parité de participation au principe de parité de participation dont l'application tient, à la fois, compte de la participation sociale et du participant prétendant de plein droit à la parité que découleront les meilleures conditions de sociabilisation de l'Afrique subsaharienne. En fait, les forces engendrant l'injustice constituent «un nœud de structures multiples, enchevêtrées, allomorphes, les unes étant locales, d'autres nationales ou régionales, d'autres encore mondiales. Les chances de réussite de n'importe quel individu sont déterminées (...) par ces multiples structures» (N. Frazer, 2011, p. 90-91). La justice sociale favorise l'espace justiciable de promotion de ce qui est juste et de ce qui est injuste, de l'injuste qui se justifie dans la volonté de tout un chacun qui utilise l'injustice comme un moyen de dynamisation de la justice.

L'ère de l'émergence en Afrique subsaharienne est celle de la promotion des principes rawlsiens de la justice sociale dans la restructuration économique et de la réorganisation sociale de son espace public favorable à la représentation politique. Une Afrique émergente est une société ordonnée, restructurée, réorganisée. Son actualisation et sa dynamisation ne peuvent trouver d'espace propice que dans les entrailles de la

justice sociale. Son ordonnancement est l'occasion d'afficher sa particularité dans un monde en crise. La nécessaire sociabilisation de l'Afrique subsaharienne l'aidera à emprunter la voie de l'émergence dans le rude concert des nations.

Conclusion

La justice sociale est indispensable au développement, au progrès de toute Nation. Elle a fait ses preuves aux États-Unis d'Amérique. Elle peut aider sûrement l'Afrique subsaharienne à aborder aisément la voie de l'émergence puisqu'elle sait combiner justice et injustice. C'est elle seule qui peut arriver à faire fonctionner des institutions sociales fortes sur la base d'une injustice en optant pour la satisfaction des défavorisés, ceux qui sont en quête de biens primaires. L'institutionnalisation de toute société et sa réorganisation sur des bases de reconnaissance, de redistribution et de représentation politique feront poser toutes les contrées, l'Afrique subsaharienne y compris, sur des béquilles inébranlables.

Du principe de libertés égales pour tous au principe de différence, la justice sociale est ce moyen efficace d'ordonnement de la société. C'est avec elle que l'on peut asseoir les bases d'une société bien ordonnée où aucun obstacle ne peut se dresser contre le processus d'institutionnalisation et de réorganisation sociale. C'est ainsi que l'Afrique noire peut être animée de cette volonté de résorber les crises sociales liées à la mauvaise répartition des richesses et des productions communes. En s'étendant à la théorie de la reconnaissance (de Frazer), la justice sociale va se charger de promouvoir la reconnaissance, la redistribution et la représentation politique pour faire reculer la société de mépris.

C'est en optant pour la reconnaissance que la justice sociale arrivera aussi à s'en prendre à l'injustice culturelle, à réévaluer les identités méprisées et les produits culturels des groupes discriminés. En tant que remède à l'injustice économique, la justice sociale s'approprie la notion de redistribution, restructure l'économie, transforme les structures économiques fondamentales pour les soumettre au contrôle démocratique de gestion rationnelle et raisonnable des affaires publiques de la société. La représentation politique lui permettra de défendre politiquement les injustices liées au déni de représentation au-delà des réalités nationales.

La justice sociale, en s'expérimentant en Afrique subsaharienne entre dimension (Frazer) et principe (Rawls), arrivera sûrement à résorber les crises sociales découlant de la mauvaise répartition de la richesse commune. Il est question de sortir l'Afrique noire de l'immaturation, de la gabegie et du mimétisme. Cela sous-entend que l'équilibre de toute société réside dans sa ferme volonté de faire face aux divers axes d'oppression, à l'inique distribution des ressources et de la production communes et au déni de reconnaissance obstruant son étatisation.

L'émergence devient le moyen d'appropriation de la notion d'injustice, qu'elle soit culturelle, économique, politique et sociale, dans le but de faire face aux crises qui déséquilibrent son institutionnalisation et son organisation. Et, la justice sociale reste et demeure l'indispensable remède aux injustices économique, culturelle, politique et sociale. Ainsi revient-il à cette partie de l'Afrique de commencer par restructurer et réorganiser sa société dont le fonctionnement est perfusé par toute sorte d'injustice, de corruption, de dysfonctionnement. Son émancipation doit tenir compte de son processus d'historicisation découlant en grande partie des injustices culturelle et économique sur la voie de toute parité de participation.

Avec Rawls et Frazer, la justice sociale permettra à l'Afrique de se particulariser sur la voie de l'émergence, l'autre nom du progrès et du développement. Il faut vaincre la misère, la pauvreté, tout phénomène accablant son émancipation. L'émergence est l'ultime voie d'institutionnalisation sociale forte de l'Afrique noire, de sa restructuration économique, culturelle, politique et sociale. Il est question de sortir de cette manière calculante et déshumanisante de s'approprier l'économie pour éviter d'ouvrir les portes de la marchandisation de l'humain.

L'Afrique subsaharienne doit se garder de restructurer sa culture dans un espace clos en ne défendant que ses valeurs, ses coutumes transmissibles d'une génération à une autre. Ici, ce sont l'ouverture aux autres cultures, l'inventivité, l'ingéniosité qui doivent dynamiser la sociabilisation en se faisant par la solidarité. L'émergence de l'Afrique noire est l'occasion de son rachat qui ne peut être total qu'en promouvant la justice sociale qui se doit d'avoir pour inséparable compagnon la solidarité.

Références bibliographiques

BAUMAN Zygmunt, 2014, *Le coût humain de la mondialisation*, trad. Alexandre Abensour, Paris, Pluriel.

BONI Tanella Koné, 1998, « Le temps des saisons et le défi du développement » in *Temps et Développement dans la pensée de l'Afrique subsaharienne*, Amsterdam, Rodopi.

DIAKITÉ Sidiki, 1988, *Les techniques de pointes et l'Afrique. Préparer l'an 2001*, Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines.

DIAKITÉ Sidiki, 1994, *Technocratie et questions africaines de développement. Rationalité technique et stratégies collectives*, Abidjan, Strateca Diffusion.

DIBI Kouadio Augustin, 1994, *L'Afrique et son autre : La différence libérée*, Abidjan, Strateca Diffusion.

DIBI Kouadio Augustin, 1998, « De la joie de vivre à la substance libérée en concept » in *Temps et Développement dans la pensée de l'Afrique subsaharienne*, Amsterdam, Rodopi.

DUMONT René, 1973, *L'utopie ou la mort*, Paris, Seuil.

DUMONT René, MOTTIN, Marie-France, 1982, *L'Afrique étranglée*, Paris, Seuil.

FRASER Nancy, 2011, « Les dilemmes de la justice sociale. Rencontre avec Nancy Frazer » in *Philosophies et pensées de notre temps*, Paris, Sciences Humaines Éditions.

FRASER Nancy, 2011, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, trad. Estelle Ferrarese, Paris, La Découverte.

FRASER Nancy, 2012, *Le féminisme en mouvement. Des années 1960 à l'ère néolibérale*, trad. Estelle Ferrarese, Paris, La Découverte.

HABERMAS Jürgen, RAWLS John, 2005, *Débat sur la justice politique*, trad. Catherine Audard et Rainer Rochlitz, Paris, Gallimard.

HONNETH Axel, 2006, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, trad. Olivier Voirol, Pierre Rusch, Alexandre Dupeyrix, Paris, La Découverte.

HONNETH Axel, 2007, *La réification. Petit traité de Théorie critique*, trad. Stéphane Haber, Paris, Gallimard.

KESLASSY Éric, 2004, *De la discrimination positive*, Paris, Bréal.

KONATÉ Yacouba, 1998, « Le temps des afro-pessimistes » in *Temps et Développement dans la pensée de l'Afrique subsaharienne*, Amsterdam, Rodopi.

RAWLS John, 1993, *Justice et démocratie*, trad. C. Audard, P. De Lara, F. Piron et A. Tchoudnowsky, Paris, Seuil.

RAWLS John, 1997, *Théorie de la justice*, trad. Catherine Audard, Paris, Seuil.

RAWLS John, 2006, *Libéralisme politique*, trad. Catherine Audard, Paris, Seuil.

RAWLS John, 2008, *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice*, trad. Bertrand Guillaume, Paris, Seuil.